

EXERCICE 2022

RAPPORT DE GESTION

L'assurance d'un esprit de famille



la France
Mutualiste

Sommaire

INTRODUCTION	4
FAITS MARQUANTS ET RESULTAT DE LA MUTUELLE EN 2022	5
ENGAGEMENTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	7
INDICATEURS D'ACTIVITÉ 2022	11
COMPTE DE RÉSULTAT 2022	12
COTISATIONS	13
PRESTATIONS EMISES	13
CHARGES D'EXPLOITATION DE LA MUTUELLE.....	14
RESULTAT DES PLACEMENTS	15
CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE	16
COMPTE DE PARTICIPATION AUX EXCEDENTS (PAE).....	16
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	18
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	18
IMPOT SUR LES SOCIETES	18
AFFECTATION DU RESULTAT.....	18
BILAN ACTIF	19
PLACEMENTS	20
<i>Valeurs mobilières</i>	20
<i>Patrimoine immobilier</i>	21
CREANCES	21
<i>Autres actifs</i>	22
BILAN PASSIF	23
<i>Fonds propres</i>	23
PROVISIONS TECHNIQUES.....	24
<i>Provisions Mathématiques</i>	24
PPAE	25
PGP.....	25
<i>Provision Pour garantie Plancher passerelle</i>	25
PRE.....	25
<i>Provision pour risques et charges</i>	26
<i>Autres dettes</i>	26
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	27
RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE	33

BILAN ACTIF.....	34
A1 Actifs incorporels.....	34
A2 Placements immobiliers	34
A2 Autres placements.....	34
A2 Provision pour Dépréciation à caractère Durable (PDD)	35
A3 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte	36
A6 Créances.....	36
A7 Comptes de régularisation.....	36
BILAN PASSIF.....	37
B1 Fonds propres.....	37
B2 Provisions techniques brutes.....	37
B6 Provision pour risque et charges	39
B9 Dettes	39
B10 Comptes de régularisation	39
COMPTE DE RESULTAT	40
Charges d'exploitation	40
Allocation des produits financiers aux comptes non-techniques.....	41

INTRODUCTION

Ce rapport est découpé en 2 parties :

- la première partie correspond au rapport de gestion réglementaire hors éléments comptables détaillés, dont le principe et le contenu sont définis par l'article L.114-17 du Code de la mutualité et qui constitue un véritable instrument d'information pour l'Assemblée Générale,
- la deuxième partie complète le rapport des éléments comptables de l'exercice,

Dans ce rapport, La France Mutualiste est aussi dénommée la Mutuelle ou LFM.

FAITS MARQUANTS ET RESULTAT DE LA MUTUELLE EN 2022

Après une année 2021 caractérisée par une reprise d'activité post-pandémie, l'exercice 2022 a vu le nombre de ses adhérents augmenter pour la deuxième année consécutive (+235). Le chiffre d'affaires a également progressé de 388,0 à 427,4 M€.

➤ **Flux assuranciers et provisions d'assurance :**

La production en terme de chiffre d'affaires se retrouve dans l'ensemble des activités de la mutuelle :

- L'épargne-retraite, en croissance de +7,1% à 336,8 M€, alors que le marché de l'assurance vie est en recul de -2,9%.
- La RMC a vu sa collecte progresser de 76,2 à 90,8 M€ du fait d'une augmentation importante du plafond majorable (de 1 837,50 € à 1 881,25 €) qui a compensé la baisse du nombre d'adhérents.

A l'opposé, l'activité en unités de compte a pâti du retournement des marchés financiers :

- Baisse du chiffre d'affaires (de 72,8 M€ à 69,8 M€)
- Baisse des provisions mathématiques (de 524 M€ à 500 M€)

La baisse du chiffre d'affaires en unités de compte est aussi liée au fait qu'il avait été dopé en 2021 par les souscriptions sur le produit Passerelle.

La mutuelle a procédé à une harmonisation des taux garantis sur l'ensemble de sa gamme de produits d'épargne, désormais fixés à 0% brut de frais de gestion. Cette mesure a permis d'accélérer la diversification de son actif général en Actions et Immobilier.

Les prestations versées aux adhérents de la mutuelle se sont élevées à 498,3 M€ en 2022, en croissance de +1,7% sur 2021.

Les capitaux décès sont encore en augmentation en 2022, à un rythme de +3,2%. En revanche, les arrérages de rente poursuivent leur baisse, à -4,2%, en corrélation avec la décroissance régulière du portefeuille RMC. Enfin, avec l'augmentation soutenue des encours de produits d'épargne, le montant des rachats (partiels et totaux) est en croissance de +4,8%, à 101,1 M€.

Le flux net (chiffre d'affaires moins prestations) est donc resté négatif en 2022 (-72,7 M€) quoiqu'en amélioration par rapport à 2021 (-99,3 M€).

Les provisions techniques (brutes de réassurance, y compris UC) ont légèrement baissé (-0,8%), pour atteindre 7 563 M€ au 31 décembre 2022.

La provision pour participation aux excédents a diminué, passant de 242 M€ à 217,6 M€, notamment du fait de la double distribution en 2022 des excédents aux adhérents sur les contrats épargne : les excédents de l'année 2021 ont été distribués au 01/01/2022 (pratique retenue jusqu'à cet exercice-là), ceux de l'année 2022 l'ont été au 31/12/2022 pour les contrats d'épargne.

➤ **Gestion financière**

Le résultat des placements de l'actif général ressort à 203,5 M€ en 2022, contre 251,9 M€ en 2021, soit un taux de rendement comptable de 2,48%. Ce résultat intègre en particulier un montant prudent de réalisation de plus-values actions (5,6 M€, soit 1,5% du stock de plus-values latentes du portefeuille au 31/12/2022) et de plus-values immobilières (30,8 M€, soit 3,2% du stock de plus-values latentes à la clôture).

➤ **Résultat**

Le résultat de l'année 2022 s'explique notamment par 2 observations :

- Une baisse du résultat avant impôt liée notamment à une prudence renforcée dans la gestion des plus-values latentes du fait de l'inversion des marches financiers.

Le résultat avant impôts s'établit à 18,4 M€, en contraction de 25,0 M€ par rapport à 2021, notamment du fait :

- D'une baisse des chargements (-1,3 M€) liée à 2 facteurs : baisse du taux moyen de chargements sur cotisations, existence en 2021 d'un rattrapage sur chargements non prélevés en 2020 sur le produit R4 (à hauteur de 1 M€)
 - D'une baisse du résultat de la garantie plancher (-2,4 M€)
 - D'une baisse de la marge financière (-5,8 M€) et de la marge sur fonds propres (-6,7 M€), l'une et l'autre liées à une moindre réalisation de plus-values
 - D'une baisse complémentaire (4,2 M€) de la marge financière liée à une évolution ponctuelle dans la répartition des produits financiers entre fonds propres et provisions mathématiques : afin de ne pas pénaliser les adhérents dans la remise en vigueur de rentes prescrites, il a été décidé que les prescriptions ayant alimenté positivement les résultats passés de la mutuelle feraient l'objet d'un surcroît de dotation de produits financiers correspondant à la collectivité des adhérents par le biais du compte de PAE
 - D'une augmentation des frais généraux de 4,7 M€, liée à la croissance des effectifs et aux investissements du plan de transformation (à cet égard, une provision pour risque de 2,3 M€ a été constituée pour faire face au projet de mise à jour des clauses bénéficiaires des contrats),
- Le fait que la mutuelle ait fini de supporter les retraitements fiscaux pénalisants suite à son entrée en fiscalité de droit commun explique la baisse de 13,3 M€ du montant d'Impôts sur les Sociétés par rapport à 2021.

➤ **Evènements majeurs de l'année**

Dans le même temps, la Mutuelle a poursuivi activement la mise en œuvre de son plan de transformation :

- Evolution de la gouvernance opérationnelle visant à renforcer des prises de décisions plus rapides
- Renforcement de son réseau de proximité (+6 conseillers mutualistes), et poursuite du développement d'une infrastructure de distribution multicanal
- Renforcement des fonctions siège (+13 ETP), en particulier sur les fonctions d'expertise

- Poursuite de la transformation en profondeur de l'architecture informatique, avec la mise en production de la gestion du portefeuille de contrats d'Epargne sur le système de gestion Kelia plus adapté aux évolutions futures (la suite des opérations pour les contrats RMC et R4 est prévue pour 2023) ;
- Campagne media de promotion de la RMC à destination des OPEX ;
- Lancement d'un projet relatif à la mise à jour des clauses bénéficiaires des contrats qui s'échelonne sur 2023 et 2024 ;
- Campagne de mise à jour de données d'adhérents permettant une meilleure réactivité dans le paiement des capitaux décès ainsi que le paiement d'arrérages de rentes restant dus ;
- Remise à plat des liens entre la mutuelle et sa filiale Media Courtage tant sur le plan de l'offre que du parcours adhérent, occasionnant une révision à la baisse de la valeur générée par les synergies ;
- Cantonnement des opérations liées à LFM PER'FORM conformément aux obligations réglementaires.

ENGAGEMENTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

La responsabilité sociale et environnementale est au fondement de notre mutuelle, qui est animée par cette mission de protection et d'intérêt général qui s'inscrit au cœur d'actions concrètes et porte sur 3 axes :

- Vis-à-vis de nos adhérents (axe 1), nous voulons être un assureur responsable, à travers nos solutions d'assurance, nous leur permettons d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement ;
- Vis-à-vis de la société dont nous faisons partie (axe 2), nous voulons être une entreprise citoyenne et engagée (partenariats avec des associations, Fonds social et d'entraide...) ;
- Vis-à-vis de nos collaborateurs (axe 3), et de tous les bénévoles qui nous accompagnent, nous voulons être une entreprise centrée sur l'humain.

Les réalisations de 2022 ont été multiples et réaffirment plus que jamais son modèle mutualiste.

➤ **Axe 1 – Etre un assureur responsable**

La France Mutualiste a continué en 2022 sa politique de développement d'une épargne à impact positif sur l'environnement et la société aux travers ses investissements.

En particulier, La France Mutualiste a réalisé 49% de ses nouveaux investissements obligataires dans des obligations vertes, des obligations sociales, ou des obligations liées à des objectifs de développement durable.

Par ailleurs, 80% des nouveaux engagements dans des fonds de Private Equity ou de dette privée ont été réalisés dans des fonds durables¹.

¹ Au sens de l' « article 8 » et de l' « article 9 » du règlement européen SFDR.

De manière plus large, la direction des investissements de La France Mutualiste, convaincue du rôle social et environnemental de La Mutuelle, ainsi que de l'intérêt d'un point de vue purement financier et de maîtrise des risques, intègre systématiquement dans son processus de prise de décision des critères ESG.

La mise en place de cette démarche a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers pour améliorer la qualité des placements en préservant la performance. La gouvernance RSE, en particulier en terme d'investissement, a été renforcée en 2022 avec la mise en place d'un groupe de travail dédié placé sous la responsabilité de la directrice générale.

Dans ce cadre et suite aux réflexions engagées en 2022, La France Mutualiste a décidé de se doter, courant 2023, d'une politique formelle d'investissement responsable.

➤ **Axe 2 – Agir pour la société** - être solidaire par nos actions

LA FONDATION D'ENTREPRISE, LA TRANSMISSION DE L'HISTOIRE

Créée en 2012, notre fondation relaie la tradition de solidarité et de partage qui anime le mouvement mutualiste. Sa mission est de soutenir et développer des actions liées à la préservation et la transmission de la mémoire de notre histoire. Elle s'inscrit dans un processus intergénérationnel et s'adresse tout particulièrement aux jeunes générations pour que chacun se projette demain, sans oublier hier.

NOTRE SOUTIEN À L'INTERGÉNÉRATIONNEL : GÉNÉRATIONS +

L'appel à projets Générations+ récompense des initiatives innovantes qui créent « des liens qui font du bien » entre les générations. Les liens intergénérationnels, au cœur de notre ADN, démontrent plus que jamais qu'ils créent de la valeur économique et sociale, et qu'ils ont un impact positif sur toute la société.

- Un projet porté par les bénévoles et les salariés à travers 5 jurys régionaux ;
- La France Mutualiste a sélectionné et soutenu en 2021 5 projets parmi 144 candidats. L'opération sera reconduite en 2023 dans le cadre d'une fréquence biennale.

L'HERMIONE, L'AVENTURE SOLIDAIRE

Au début des années 1990 naît le pari fou de reconstruire une réplique navigante de l'Hermione, une frégate emblématique du XVIII^e siècle. Depuis 2019, notre groupe mutualiste finance chaque année les projets du navire et plus particulièrement le programme social et éducatif de formations pour favoriser l'insertion des jeunes. 550 personnes âgées de 18 à 25 ans ont déjà été formées sur le pont de la frégate, en tant que gabiers (matelots). Engagement, transmission et solidarité sont les maîtres-mots de cette aventure, en phase avec les valeurs du mutualisme.

LES FOULÉES DE L'ASSURANCE, COURIR AVEC COEUR

Salariés et bénévoles de La France Mutualiste participent depuis 2017 à cette course solidaire pour soutenir les associations Adicare et Mécénat Chirurgie Cardiaque, engagées contre les maladies cardio-vasculaires.

- 5 enfants atteints de malformations cardiaques et originaires de pays défavorisés ont déjà été opérés.

LE FONDS SOCIAL, UNE ENTRAIDE CONCRÈTE

Le fonds social solidaire, doté de 350 000 €, apporte une aide ponctuelle aux adhérents qui ont des revenus modestes et qui doivent faire face à un événement non prévu et subi, suite à une maladie ou un accident ou aux conséquences d'une catastrophe naturelle.

En 2022, le fonds social et d'entraide a été utilisé à hauteur de 70 787 €.

➤ **Axe 3 - Attentifs à nos collaborateurs - Dire ce que l'on fait, faire ce que l'on dit**

Parler du développement humain à La France Mutualiste est une réalité du quotidien par les engagements que nous prenons.

Premièrement, nous souhaitons maintenir l'employabilité de nos collaborateurs par un effort renouvelé du développement de leurs compétences.

De plus, l'expérience collaborateurs s'adapte continuellement pour répondre aux besoins exprimés par la voix des collaborateurs.

Enfin, protéger nos collaborateurs, c'est faire vivre l'esprit de famille.

2022 en quelques chiffres :

1- Développer le savoir-faire et savoir-être des collaborateurs

- Attirer les talents : 65 nouveaux talents accueillis en CDI
- Appuyer la rétention des talents par un taux de mobilité de 21,13%
- Développer les compétences : 84% collaborateurs formés (CDI et CDD)
- Contribuer à l'emploi et économie locale : en recrutant sur toute la France

Répartition recrutement CDI 2022	Nombre
IDF	4
NO	7
NE	7
SE	7
SO	5
Total Régions	30
Siège	35
Total	65

2- Conjuguer qualité au travail / qualité de vie et dynamiser le parcours des collaborateurs

- Equilibre vie privée – vie professionnelle :
 - 83% des collaborateurs éligibles pratiquent le télétravail. Avec notre accord Génération 2, plusieurs formules sont possibles :
 - 87% en pass Liberto (2 jours par semaine et 2 jours supplémentaires dans le mois),
 - 11% en pass hebdo (2 jours par semaine)
 - 1% en pass Liberté (2 jours dans le mois)
 - 9 places en crèche pour les collaborateurs
 - 3 jours par an de disponibilité pour tout salarié qui souhaite s'engager pour une cause citoyenne
 - 3 campagnes de prévention et 4 newsletters publiées
- Promotion de la diversité :
 - 9% des recrutements CDI sont des seniors (55 ans et +) en 2022 (vs 1,6% en 2021 sur le marché de l'assurance selon le rapport de l'OEMA)
 - 17% de notre effectif CDI et CDD au 31/12/22 sont des seniors (55 ans et +)
 - Index de l'égalité Femme-Homme à 96% en 2022 (91% en 2021)

3- La famille LFM protège ses collaborateurs

- Hygiène et sécurité : 19 collaborateurs ont suivi la formation sauveteur secouriste du travail
- Pouvoir d'achat : la satisfaction de la rémunération par rapport au marché est notée 3,75/5 (source : livre blanc sur l'expérience collaborateurs à La France Mutualiste rédigé en 2022)
- Le dialogue social est favorisé avec 2 accords signés en 2022 (Intéressement et Gestion Prévisionnelle des Parcours Professionnels)

INDICATEURS D'ACTIVITÉ 2022

L'activité 2022 de LFM a été caractérisée par une baisse du nombre de souscriptions (- 7,2%), et par un apport net positif en nombre d'adhérents (+0,1%).

En terme de souscriptions, le résultat de -7,2% par rapport à 2021 est dû aux produits d'Épargne (- 1 233 souscriptions) et au produit LFM PER'FORM (-332 souscriptions). Le produit historique RMC est en hausse avec +159 souscriptions. La baisse sur l'Épargne s'explique principalement par l'arrêt en fin 2021 du produit Passerelle proposé à nos adhérents en transfert de contrats mono-supports dans le cadre de la loi Pacte. Le Plan d'Épargne Retraite individuel LFM PER'FORM, lancé fin 2020, poursuit la tendance de 2021 avec 1 181 souscriptions. Enfin, notre produit de prévoyance Assurance des Accidents de la Vie a progressé en 2022 avec 1 046 souscriptions. Ce contrat est distribué par notre filiale Media Courtage.

Souscriptions	2021	2022	Variation 2022/2021	
			en nombre	en %
RMC	733	892	159	21,7%
Épargne	11 233	10 000	-1 233	-11,0%
PER'FORM	1 513	1 181	-332	-21,9%
Prévoyance	663	1 046	383	57,8%
TOTAL	14 142	13 119	-1 023	-7,2%

Le volume de contrats gérés par la Mutuelle a crû en 2022 de 1 251 contrats (+0,5%) :

- Le portefeuille de contrats de type RMC continue progressivement de décroître (perte de 5 311 contrats par rapport à fin 2021), conséquence du vieillissement de la population des adhérents et du non-renouvellement des générations.
- A l'inverse, le portefeuille de contrats d'Épargne progresse avec un gain net de + 4 777 contrats par rapport à fin 2021. Le nouveau produit LFM PER'FORM a également contribué à la croissance de notre portefeuille avec +1 168 contrats.
- Enfin, le produit Assurance des Accidents de la Vie a enregistré un apport net de +617 contrats.

Portefeuille	2021	2022	Variation 2022/2021	
			en nombre	en %
RMC (AG+ R4)	106 319	101 008	-5 311	-5,0%
Épargne	148 826	153 603	4 777	3,2%
PER'FORM	1 563	2 731	1 168	74,7%
Prévoyance	1 010	1 627	617	61,1%
TOTAL	257 718	258 969	1 251	0,5%

L'année 2022 est une nouvelle référence en terme de recrutement de nouveaux adhérents, qui sont 10 922 à avoir rejoint notre mutuelle cette année, lui permettant d'avoir un solde net positif du nombre d'adhérents (+235) par rapport à 2021.

Adhérents	2021	2022	Variation 2022/2021	
			en nombre	en %
Nombre	222 418	222 653	235	0,1%

COMPTE DE RÉSULTAT 2022

Le résultat net de la Mutuelle ressort à **18,4 M€** sur l'exercice 2022, en diminution de – 27,2% par rapport à 2021.

Compte de résultat (en K€)	Opérations nettes	
	2021	2022
VIE		
Cotisations	388 005	427 420
Produits net des placements (Acav compris)	311 542	120 618
Autres produits techniques	918	848
Autres produits non techniques	1 490	1 605
Autres produits exceptionnels	-	-
Total produits vie	701 955	550 491
Charge des prestations	496 426	516 033
<i>dont frais prestations</i>	-	-
Charge des provisions d'assurance	- 13 633	- 166 546
Participation aux résultats	109 234	112 377
Autres charges techniques	64 695	68 316
Autres charges non techniques	1 783	1 930
Autres charges exceptionnelles	-	-
Total charges vie	658 504	532 110
NON VIE		
Cotisations	47	66.75
Total produits non vie	47	67
Autres charges techniques	136	103
Total charges non vie	136	103
Résultat avant impôts	43 362	18 345
Impôts	18 078	-62
Résultat net	25 284	18 407

COTISATIONS

Les cotisations Vie 2022, brutes de réassurance, s'élèvent à 427,5 M€, en hausse de +9,5% par rapport à 2021, et se répartissent comme suit :

Cotisations (en M€) activité vie	2021	2022	Variation 2022/2021	
			en valeur	en %
UC et Epargne	314.4	336.8	22.3	7.1%
Famille RMC	76.2	90.8	14.6	19.2%
TOTAL	390.6	427.5	36.9	9.5%

La hausse de la collecte du produit RMC en 2022 s'explique notamment par la forte réévaluation du plafond majorable de la rente mutualiste (+43,75 euros en 2022 vs. +2,50 euros en 2021).

Les cotisations des produits d'Epargne sont en hausse de +7,1% grâce, notamment, à l'opération 0% (versements des +75 ans sans conditions) qui s'est déroulée sur le troisième trimestre de l'année.

Le produit LFM PER'FORM a généré des cotisations de 9,7 M€ sur l'exercice 2022.

Quant à la collecte en unité de comptes, elle s'élève à 69,8 M€ en retrait par rapport à 2021 (74,5 M€) notamment du fait du retournement des marchés financiers.

PRESTATIONS ÉMISES

Prestations (en M€)	2021	2022	Variation 2022/2021	
			en valeur	en %
RMC (y compris R4)	255.1	250.8	-4.3	-1.7%
Décès	151.0	151.0	0.0	0.0%
Rentes	97.6	93.8	-3.7	-3.8%
Rachats	6.5	6.0	-0.5	-7.8%
UC et Epargne	234.8	247.3	12.6	5.3%
Décès	119.2	128.0	8.8	7.4%
Rentes	25.6	24.3	-1.4	-5.3%
Rachats	89.9	95.1	5.2	5.7%
TOTAL	489.9	498.2	8.3	1.7%

L'ensemble des décès ont augmenté de +3,2% au cours de l'année 2022 (+8,7 M€), évolution qui s'explique par le vieillissement du portefeuille.

On observe également une hausse pour l'ensemble des rachats : +4,7 M€, soit +4,8%, entre 2021 et 2022, en raison de l'augmentation des provisions mathématiques des contrats rachetables.

CHARGES D'EXPLOITATION DE LA MUTUELLE

Les charges (par nature de dépense) de la Mutuelle se répartissent comme suit :

Frais généraux (en K€)	2021	2022	Variation 2022/2021		Poids 2022
			en valeur	en %	
Moyens humains (coûts salariaux, prestataires, formation)	42 348,7	44 610,6	2 261,9	5,3%	56,4%
Charges externes	29 908,2	33 271,5	3 363,3	11,2%	42,1%
Frais généraux hors Vie Mutualiste	72 256,9	77 882,1	5 625,2	7,8%	98,4%
Vie Mutualiste (coûts de fonctionnement et réunions annuelles)	969,1	1 179,1	209,9	21,7%	1,5%
Impôts et taxes	2 893,7	2 156,9	-736,8	-25,5%	2,7%
Refacturations SCI	-1 731,2	-2 102,3	-371,1	21,4%	-2,7%
Impôts et taxes, refacturation SCI	1 162,5	54,5	-1 108,0	-95,3%	0,1%
TOTAL	74 388,5	79 115,7	4 727,2	6,4%	100,0%

Les frais généraux 2022, après les refacturations aux SCI, ressortent à 79,1 M€, en croissance de +6,4% par rapport à 2021.

Les moyens humains sont en hausse de +2,3 M€. Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution du nombre de postes occupés, en lien avec le plan de transformation de LFM.

Les effectifs salariés de la Mutuelle ressortent à 425,3 ETP en moyenne sur l'année 2022 (hors les 13 gardiens d'immeuble) soit +20,9 ETP (+5,2%) par rapport à 2021.

Nombre moyen des ETP* contractuels	2021	2022
dont cadres	180,2	190,9
dont techniciens	202,1	213,3
dont employés	22,1	21,1
Total	404,4	425,3

(*) Equivalent Temps Plein

Les frais de fonctionnement progressent de +3,4 M€. Ils comprennent les coûts des projets liés au plan de transformation, dont notamment la mise en place du nouveau système de gestion « Kelia », qui a reçu la migration des contrats d'Epargne en avril 2022 et RMC courant 2023. Ils incluent également les investissements de développement commercial (mise à l'image des agences, campagnes de notoriété sur les principaux media...)

Les frais de la Vie Mutualiste sont en légère hausse de +0,2 M€. La fin des restrictions liées à la crise sanitaire a permis une reprise de l'activité sur une année complète.

RÉSULTAT DES PLACEMENTS

Les produits et charges de placements de l'actif général (hors Unités de compte) sont les suivants :

Produits et charges des placements (en M€)	2021	2022	Variation en valeur
Revenus des placements :	224.2	214.0	-10.3
<i>Revenus immobiliers y compris SCI LFM</i>	36.7	44.3	7.6
<i>Revenus financiers</i>	187.5	169.7	-17.9
Autres produits des placements	2.9	6.1	3.2
Produits provenant de la réalisation des placements	63.4	50.2	-13.1
<i>Plus-values immobilières y compris SCI LFM</i>	33.0	30.8	-2.2
<i>Plus-values financières</i>	30.3	19.4	-10.9
Total des produits de placements	290.5	270.3	-20.2
Frais de gestion	12.8	14.2	1.4
<i>Frais de gestion immobilier</i>	9.4	9.3	-0.1
<i>Frais de gestion valeurs mobilières</i>	3.4	4.9	1.5
Pertes provenant de la réalisation des placements	20.4	27.3	6.9
<i>Pertes immobilières y compris SCI LFM</i>	0.2	1.9	1.7
<i>Pertes financières</i>	20.2	25.5	5.3
Autres charges des placements	5.4	25.3	19.9
<i>Autres charges immobilières</i>	8.0	8.1	0.2
<i>Autres charges financières</i>	-2.6	17.2	19.8
Total des charges des placements	38.5	66.9	28.3
Produits nets des placements	251.9	203.5	-48.5

Les produits nets des placements 2022 s'établissent à 203,5 M€ en retrait de 48,5 M€ par rapport à 2021. Le taux de rendement de l'actif général est en baisse de 61 points de base à 2,51%.

Le principal élément de variation positive par rapport à 2021 est la hausse des revenus immobiliers du fait de l'augmentation des dividendes de la SCI Jaurès (+7,2 M€),

A l'inverse, les éléments ayant contribué négativement à cette évolution sont :

- La dotation d'une PDD sur LFM Courtage,
- Une diminution des produits financiers du portefeuille obligataire (-13,8 M€) traduisant la baisse progressive du rendement obligataire observée sur les marchés de capitaux ces dernières années,
- La quasi-absence de réalisation de plus-values sur les OPCVM (-20 M€),
- La poursuite de la baisse du taux de rendement courant du portefeuille d'obligations gérées en direct (-13,5 M€).

CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE

Charge de provision d'assurance vie et techniques (en M€)	2021	2022
Provisions d'assurance vie	-142.7	-144.1
Provisions unités de compte	130.1	-24.2
Autres provisions techniques	-0.9	1.8
TOTAL	-13.6	-166.5

Les provisions techniques de la Mutuelle ont diminué de 166,5 M€ entre 2021 et 2022, ce qui s'explique par :

- Une hausse de la charge provisions d'assurance vie en euros (nettes d'intérêts techniques et de participation aux excédents) qui atteint 144,1 M€ en raison de la collecte nette négative, et des arbitrages de l'euro vers l'UC ;
- Une charge des provisions des unités de compte de 24,2 M€, liée à la baisse des marchés et à la fin de la distribution du produit Passerelle (investi à 35% en UC) ;
- Une variation des autres provisions techniques de 1,8 M€, due à la variation de la provision de garantie plancher suite à la baisse des marchés financiers.

COMPTE DE PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS (PAE)

Participation Aux Résultats (en M€)	2021	2022	Variation en valeur
Intérêts Techniques	43,4	33,3	-10,1
Participation aux excédents distribuée	48,3	103,4	55,1
Variation de Provision pour Participation Aux Excédents (1)+(2)	17,5	-24,3	-41,8
TOTAL	109,2	112,4	3,1

Le montant de la participation aux résultats augmente de 3,2 M€ entre 2021 et 2022, la portant à 112,4 M€.

Cette hausse se décompose en 3 éléments :

- Des intérêts techniques en diminution de 10,1 M€, en raison :
 - Des taux techniques garantis à 0% depuis 2017 sur les versements qui entraînent une diminution de la moyenne des taux techniques du portefeuille.
 - De la suppression des taux garantis depuis juin 2022 sur la plupart des contrats en ayant, conformément à la décision prise en assemblée générale.

- Un changement structurel suite à la migration des produits d'épargne sur un nouvel outil de gestion : Kelia. Suite à la migration les produits financiers sont directement attribués à la PM 31/12, alors qu'auparavant ils étaient provisionnés au 31/12 et distribués au 1^{er} janvier de l'année suivante.
- Une hausse des taux servis sur l'épargne entre 2021 et 2022 : les taux servis sur les mono supports / multi supports étaient compris en 2021 entre 1,10% et 1,31%. En 2022 ils le sont entre 2,01% et 2,11% (hors bonus éventuel de +0,20% pour les multi supports en cas de proportion d'UC suffisante).

Conformément à l'article D.223-3 du Code de la mutualité, on vérifie que le montant de Participation Aux Excédents effectivement distribué par la Mutuelle respecte bien le minimum prescrit. Cette vérification est effectuée à un niveau global et montre que le surplus de participation aux excédents, au-delà du minimum réglementaire, s'élève à 17,3 M€.

En terme de distribution aux adhérents, les taux servis en fin d'année sur le fonds en Euros ont été les suivants : 2,11% pour les produits multi-supports (taux porté à 2,31% si le pourcentage d'unités de compte sur le contrat est supérieur à 25%) et 2,01% pour les produits mono-supports.

PRODUITS		Taux de rendement attribué au titre de l'exercice
Bonépargne	EB	2,01%
Rentépargne	ER	2,01%
Funépargne	EF	2,01%
Actépargne	EA	N/A
Actépargne2	EM	2,11%
Passerelle	EG	2,11%
Livret Jeun' Avenir	EJ	2,11%
Livret RM	ES	2,11%
R4 (EU)	EU	2,01%
PER	RC	2,31%
RMC	RM	2,61%
RMC PEP	RP	2,61%
RMC Rentes Auxiliaires	RA	2,61%
RMC R4 (RU)	RU	2,01%
Confort Obsèques	XA	2,00%

AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

Ces produits de 0,8 M€ en 2022, incluent les remboursements des frais de gestion par l'Etat à LFM sur le versement des majorations légales : 0,2 M€ en 2022.

AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES

Cette ligne correspond principalement au retraitement fiscal de la part d'impôt sur la dotation à la réserve de capitalisation (1,6 M€).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

La charge d'impôts ressort en baisse sensible en 2022 par rapport à 2021 : -0,1 M€ contre 18,1 M€. Cette baisse s'explique principalement par :

- Un résultat comptable avant retraitements fiscaux en diminution de -51,5 M€ (14,8 M€ en 2022 contre 66,3 M€ en 2021), générant un gain d'impôt de -12,9 M€,
- Une diminution de 1 M€ suite à la reprise de la provision d'impôt liée à l'abandon de la part de l'administration fiscale d'une partie de son redressement,
- Une diminution de 2,2 M€ suite à la récupération d'un trop perçu d'impôt par l'administration sur l'impôt de l'année 2020,
- La diminution du taux d'imposition (passage de 27,5 % à 25 %) a généré un gain d'impôt de -1,7 M€.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat est mis en fonds propres dans son intégralité, sur décision de l'Assemblée Générale.

BILAN ACTIF

Le total de Bilan de LFM ressort à 8 880,7 M€ au 31 décembre 2022, en diminution de -0,3% sur un an.

En € BILAN ACTIF – GLOBAL LFM		2021	2022
A1	Actifs incorporels	346 967	416 890
A2	Placements	8 042 750 981	8 044 128 431
A2a	Terrains et constructions	786 045 923	425 571 137
A2b	Placements entreprises liées ou lien de participation	26 305 197	401 115 656
A2c	Autres placements	7 230 399 862	7 217 441 638
A3	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	526 157 632	501 265 049
A4	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	3 588 557	2 688 905
A4b	Provisions d'assurance vie	930 826	885 047
A4c	Provisions pour sinistres (vie)	29 817	33 738
A4e	Prov. pour particip. aux excédents et ristournes (vie)	426 729	488 958
A4g	Provisions pour égalisation (vie)	0	0
A4i	Autres provisions techniques (vie)	2 201 185	1 281 162
A4k	Provisions techniques des opérations en UC	0	0
A5	Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution		
A6	Créances	95 068 989	111 991 360
A6a	<i>Créances nées d'opérations directes</i>	4 984 372	9 747 121
A6aa	Cotisations restant à émettre	3 425 418	3 646 264
A6ab	Autres créances nées d'opérations directes	1 558 954	6 100 857
A6b	Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
A6c	<i>Autres créances</i>	90 084 617	102 244 239
A6ca	Personnel	12 381	54 943
A6cb	Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	74 659 972	85 435 693
A6cc	Débiteurs divers	15 412 263	16 753 603
A7	Autres actifs	78 857 122	63 478 610
A7a	Actifs corporels d'exploitation	2 610 951	2 390 381
A7b	Avoirs en banque, CCP et caisse	76 246 171	61 088 229
A8	Comptes de régularisation.- Actif	160 894 850	156 707 312
A8a	Intérêts et loyers acquis non échus	85 291 965	76 478 651
A8b	Frais d'acquisition reportés (vie)	0	0
A8c	Frais d'acquisition reportés (non-vie)	0	0
A8d	Autres comptes de régularisation	75 602 886	80 228 661
A9	Différences de conversion		
TOTAL DE L'ACTIF		8 907 665 098	8 880 676 557

PLACEMENTS

L'évolution du portefeuille de l'actif général de la France Mutualiste entre 2021 et 2022 a été la suivante :

Placements (en valeur de marché, en M€)	2021	2022	Variation en valeur
Produits de taux d'intérêts	6 931.7	5 495.6	-1 436.1
Immobilier	1 755.2	1 753.5	-1.7
Produits actions	1 398.9	1 421.7	22.8
Monétaire	201.3	140.4	-61.0
Total	10 287.1	8 811.2	-1 476.0

Cette évolution s'explique principalement par :

- Le maintien des valeurs d'expertise de l'immobilier,
- La forte hausse des taux d'intérêt entraînant une moins-value latente,
- La contreperformance des marchés actions.

Les plus-values latentes ont donc fortement diminué sous l'effet conjugué de la hausse des taux et de la baisse des actions.

Plus ou moins values latentes (en M€)	2021	2022	Variation en valeur
Produits de taux d'intérêts	678.7	-621.6	-1300.4
<i>Immobilier</i>	978.0	956.2	-21.7
<i>Produits actions</i>	527.3	381.4	-145.9
Total Immobilier et actions	1 505.2	1 337.6	-167.6
Total	2 184.0	716.0	-1 468.0

VALEURS MOBILIÈRES

Sur le portefeuille obligataire, 610,5 M€ ont été remboursés ou cédés en 2022. Dans le même temps, 477,4 M€ ont été investis en obligations. Les obligations à taux fixe ont été achetées au taux actuariel moyen de 3,39% pour une maturité moyenne de 8,3 ans.

Les opérations de prêts de titres ont été renouvelées à hauteur de 150 M€.

27,8 M€ nets ont été investis sur la diversification obligataire.

Sur le portefeuille actions, 127,5 M€ ont été investis tout au long de l'année dans le cadre du programme de diversification de l'actif général.

La diversification de la poche actions s'est également poursuivie avec la prise de nouveaux engagements dans des fonds de *private equity*. Les investissements nets ont été de 33,7 M€.

Au niveau de la diversification en pierre-papier, 5,7 M€ nets ont été investis.

En ce qui concerne les investissements stratégiques, La France Mutualiste a financé « Cette Famille », réseau de maisons de retraite à taille humaine géré dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Portefeuille d'unités de compte :

L'encours en unités de compte est passé de 526,2 M€ fin 2021 à 501,3 M€ fin 2022, croissance liée aux souscriptions/arbitrages atténuée par l'effet marché.

PATRIMOINE IMMOBILIER

La France Mutualiste possède au 31/12/2022 un parc immobilier constitué à 84% (en valeur d'expertise) d'immeubles à usage principal d'habitation, détenus soit en direct soit à travers 5 SCI dédiées.

En 2022, La France Mutualiste a procédé à la cession de locaux commerciaux situés en province qui ne sont plus utilisés par le réseau commercial et elle a poursuivi son programme de ventes à la découpe d'une partie de son patrimoine résidentiel (132 lots ont été cédés, pour un prix de vente de 54 M€).

Le taux d'occupation des logements est stable à plus de 97% au 31 décembre avec un taux de rotation du parc locatif compris entre 15% et 17%.

Les revenus locatifs quittancés en 2022 ont représenté un peu moins de 48 M€. Le loyer moyen de relocation est d'environ 29 €/m²/mois avec un loyer moyen des locataires sortants de 27€/m²/mois.

CREANCES

Créances (en M€)	2021	2022	Variation
Créances nées d'opérations directes	5.0	9.7	4.8
Autres Créances	90.1	102.2	12.2
dont Etat et organismes sociaux	74.7	85.4	10.8
dont Débiteurs divers	15.4	16.8	1.3
TOTAL	95.1	112.0	16.9

► Créances nées d'opérations directes

La diminution des créances nées d'opérations directes est faible et dépend fortement du traitement des opérations commerciales du mois de décembre.

► Autres créances

Cette variation s'explique principalement par :

- -2,0 M€ de demande de remboursement de majoration de l'Etat (contrat RMC)
- 9,9 M€ lié au solde d'impôt sur les sociétés
- 8,6 M€ crédit de TVA à recevoir
- -5,5 M€ lié au acompte sur le prélèvement libératoire

AUTRES ACTIFS

Ce poste se décompose de la façon suivante :

▶ Actifs corporels d'exploitation

Ils correspondent pour l'essentiel à la valeur nette du matériel informatique pour 1,2 M€ et mobilier de bureau pour 1,1 M€.

▶ Avoirs en banque, CCP et caisse

Banques CCP et caisses (en M€)	2021	2022	Variation
Avoirs (actif)	76.2	61.1	-15.2
Dettes (passif)	0.9	0.0	-0.9
TOTAL	75.3	61.1	-14.2

BILAN PASSIF

En €	BILAN PASSIF – GLOBAL LFM	2021	2022
B1	Fonds mutualistes et réserves	999 445 480	1 021 743 379
B1.1	<i>Fonds propres</i>	999 445 480	1 021 743 379
B1a	Fonds d'établissement et de développement	1 105 002	1 105 002
B1b	Réserves de réévaluation		0
B1c	Réserves	972 622 266	1 002 231 441
B1d	Report à nouveau	434 196	0
B1e	Résultat de l'exercice	25 284 015	18 406 935
B1.2	Autres fonds mutualistes		
B2	Passifs subordonnés		
B3	Provisions techniques brutes	7 096 201 776	7 063 149 194
B3a	Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)		
B3b	Provisions d'assurance vie	6 713 186 518	6 702 886 843
B3c	Provisions pour sinistres (vie)	136 792 245	137 509 186
B3e	Provisions pour participation aux excédents	241 991 517	217 649 317
B3g	Provisions pour égalisation (vie)	0	0
B3i	Autres provisions techniques (vie)	4 231 496	5 103 848
B4	Provisions techniques des opérations en unités	523 829 212	499 597 415
B5	Engagements tech. opérations données en substitution	0	0
B6	Provisions pour risques et charges	11 275 468	11 609 189
B7	Fonds dédiés		
B8	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	2 500 000	1 500 000
B9	Autres dettes	200 512 312	206 938 821
B9a	Dettes nées d'opérations directes	15 246 693	14 412 151
B9b	Dettes nées d'opérations de réassurance	1 376 526	1 495 030
B9c	Dettes envers des établissements de crédit	932 801	0
B9d	Autres dettes	182 956 292	191 031 640
B9da	<i>Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus</i>	152 533 289	152 959 034
B9db	<i>Personnel</i>	5 782 448	6 489 575
B9dc	<i>Etat, organismes sociaux, collectivités publiques</i>	6 161 463	11 078 291
B9dd	<i>Créditeurs divers</i>	18 479 091	20 504 740
B10	Comptes de régularisation - passif	73 900 849	76 317 901
B11	Différence de conversion		
	TOTAL DU PASSIF	8 907 665 098	8 880 855 898

FONDS PROPRES

Fonds mutualistes et réserves (M€)	2021	2022	Variation
Fonds d'établissement et de développement	1.1	1.1	0.0
Réserves	972.6	1 002.2	29.6
Résultat de l'exercice	25.3	18.4	-6.9
TOTAL	999.0	1 021.7	22.7

L'affectation du résultat 2022 (18,4 M€) et la dotation de la réserve de capitalisation (4 M€) expliquent la hausse des réserves.

PROVISIONS TECHNIQUES

PROVISIONS MATHÉMATIQUES

A fin 2022, les provisions mathématiques s'élèvent à 7 202 M€, en baisse de 0,5% par rapport à l'exercice précédent.

Cette hausse est due en partie à la baisse des PM en Unités de compte, liées à la mauvaise tenue des marchés actions.

Les PM de la RMC ont baissé en 2022 (- 4%) en raison du vieillissement naturel du portefeuille.

Montant en K€	Ouverture	Clôture	Variation en montant	Variation en %
PM en euro	6 713 187	6 702 887	-10 300	-0,2%
- RMC	3 255 326	3 125 073	-130 253	-4,0%
- Rentépargne	943 475	923 225	-20 250	-2,1%
- Funépargne	23 839	23 589	-250	-1,1%
- Bonépargne	13 781	13 519	-262	-1,9%
- Actépargne 2	1 971 968	2 130 319	158 352	8,0%
- Livret Jeun'Avenir	65 946	68 798	2 852	4,3%
- Livret RM	22 691	23 684	993	4,4%
- Passerelle	56 507	56 623	116	0,2%
- LFM PERFORM	2 640	2 520	-120	-4,5%
- Confort Obsèques	1 862	1 770	-92	-4,9%
- R4	355 151	333 766	-21 385	-6,0%
PM en UC	523 829	499 597	-24 232	-4,6%
- Actépargne 1	6 437	5 462	-975	-15,1%
- Actépargne 2	457 899	436 151	-21 748	-4,7%
- Livret Jeun'Avenir	13 558	11 753	-1 805	-13,3%
- Livret RM	3 297	2 594	-704	-21,3%
- Passerelle	37 574	30 392	-7 183	-19,1%
- LFM PERFORM	5 063	13 246	8 183	161,6%
Total PM	7 237 016	7 202 484	-34 531	-0,5%
Réserve de capitalisation	148 311	152 273	3 962	2,7%
PSAP	136 792	137 595	803	0,6%
PGG	0	0	0	
PAF	0	0	0	
PRE	0	0	0	
Provision Garantie Plancher	4 231	5 104	873	20,6%
<i>dont PGP "classique"</i>	2 030	3 823	1 792	88,3%
<i>dont provision passerelle</i>	2 201	1 281	-920	-41,8%

Aucune Provision Globale de Gestion (PGG) n'a été dotée en 2022.

PPAE

	31/12/2021	Reprise 01/01	01/01/2022	dotation	Reprise 31/12	31/12/2022
PPAE (en K€)	241 992	-44 691	197 300	77 452	-57 103	217 649
PPAE / PM en Euro (en %)	3,60%		2,92%			3,25%

La Provision pour Participation aux Excédents est de 217,6 M€ à la fin de l'exercice 2022.

La dotation à la PPAE est de 77,5 M€ fin 2022, contre 65,6 M€ à fin 2021.

La baisse de la PPAE s'explique par un effet « technique » :

En 2022, La France Mutualiste a effectué la migration de la plus grande partie de ses contrats de son outil de gestion de contrat interne (Sicare) vers un nouvel outil de gestion de place : Kelia.

Dans l'ancien système de gestion, la PAE était versé au 01/01 de l'année ; dans le nouveau au 31/12 de l'année. Il en résulte que pour les contrats migrés en 2022 (plus de 50% des provisions mathématiques du portefeuille), les contrats ont eu exceptionnellement une double distribution de PAE en 2022 : distribution de 44,7 M€ au 01/01 et de 57,1 M€ au 31/12.

L'application des taux de revalorisation des contrats décidés par le Conseil d'Administration de décembre 2022 générera par ailleurs une reprise à la PPAE de 13,6 M€, au 1er janvier 2023, pour servir la revalorisation des contrats sur les contrats non encore migrés.

PGP

La Provision pour la Garantie Plancher (PGP, hors produit Passerelle) a augmenté en 2022 de 1,6 M€ pour atteindre 3,6 M€.

Cette hausse est due à la baisse de valeur des UC du portefeuille en 2022.

PROVISION POUR GARANTIE PLANCHER PASSERELLE

Cette provision correspond à la garantie en cas de décès et de vie au terme sur le produit Passerelle. La provision est d'un montant de 1,3 M€ à la clôture 2022, en baisse de 0,9 M€.

PRE

Le risque d'exigibilité correspond au risque que l'entreprise d'assurance ne soit plus en mesure d'honorer ses engagements, en cas d'augmentation rapide du rythme de règlement des sinistres et/ou des rachats.

Cette Provision pour Risque d'Exigibilité est destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Les actifs de la Mutuelle référencés conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances font apparaître, au 31 décembre 2022, une plus-value latente globale. Il n'y a pas lieu de constituer de PRE.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques et charges (en M€)	2021	2022	Variation
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1.9	1.8	0.0
Provisions pour litiges et risques et charges	9.4	9.8	0.3
TOTAL	11.3	11.6	0.3

Les principales provisions pour risques et charges sont :

- Une provision pour impôt d'un montant de 2,9 M€, suite au contrôle fiscal des exercices 2016-2017,
- Une provision d'un montant de 3,9 M€ concernant la fiabilisation et la complétude des données,
- Une provision d'un montant de 0,2 M€ dans le cadre de la restructuration de l'ensemble des agences du réseau commercial.

AUTRES DETTES

Autres dettes (en M€)	2021	2022	Variation
Dettes nées d'opérations directes	15.2	14.4	-0.8
Dettes nées d'opérations de réassurance	1.4	1.5	0.0
Dettes envers des établissements de crédit	0.9	0.0	-0.9
Autres Dettes	183.0	191.0	8.1
<i>Dépôts et cautionnement</i>	<i>152.5</i>	<i>153.0</i>	<i>0.4</i>
<i>Personnel</i>	<i>5.8</i>	<i>6.5</i>	<i>0.7</i>
<i>Etats et collectivités</i>	<i>6.2</i>	<i>11.1</i>	<i>4.9</i>
<i>Provisions charges récupérables</i>	<i>3.7</i>	<i>6.6</i>	<i>2.9</i>
<i>Autres dettes</i>	<i>14.7</i>	<i>13.9</i>	<i>-0.9</i>
TOTAL	200.5	206.9	6.4

La variation de ce poste sur l'exercice 2022 s'explique pour 4,2 M€ par un calendrier de paiement des taxes suivant le changement de calendrier de distribution des excédents.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de 18 membres et est renouvelé par moitié tous les 3 ans. Un mandat d'administrateur dure 6 ans ; la dernière élection a eu lieu le 13 octobre 2020.

Le conseil d'administration s'est réuni 7 fois en 2022, (avec un taux d'assiduité de 84,7 %) et a pris 46 décisions dont 38 d'ordre technique et administratif et 8 d'ordre financier.

Au 31 décembre 2022, la composition du conseil d'administration est la suivante :

- Président : M. Dominique BURLETT ;
- 1^{er} Vice-Président : M. Michel GEORGEL ;
- 2^{ème} Vice-Président : M. Jean BOULENC ;
- Secrétaire général : M. René PETER ;
- M. Michel CHEMINAL ;
- Mme Bénédicte de LUZE ;
- M. Jacques DESBOIS ;
- M. Christian DUMONT ;
- Mme Sophie FISZMAN-SCHWERDORFFER ;
- Mme Anne FOUGERAT (*cooptée lors du CA du 6/04/2022, en remplacement de Mme Suzanne ROLLET-BARLES, démissionnaire en date du 14/01/2022*) ;
- Mme Anne GRANIER-BLANC ;
- M. Thibaut LALLEMAND ;
- Mme Michèle LEGENDRE ;
- Mme Florence LENDROIT ;
- M. Alain MARAIS ;
- M. Michel ROBERT ;
- Mme Amandine SERMESSE ;
- M. François-André SIMON.

► Les mandats détenus par les administrateurs

Les mandats détenus par les administrateurs au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Administrateurs	Nom de l'entité	Nature juridique de l'entité	Fonction ²
BOULENC Jean	La France Mutualiste	Mutuelle Livre II Cmut	VP
	Amicale des anciens combattants de Lyon	Association	ADM

² Pdt : Président, VP : Vice-Président, S : Secrétaire, SG : Secrétaire Général, SGA : Secrétaire général adjoint, T : Trésorier, TGA : Trésorier Général Adjoint, ADM : Administrateur

Administrateurs	Nom de l'entité	Nature juridique de l'entité	Fonction
BURLETT Dominique	La France Mutualiste	Mutuelle Livre II Cmut	Pdt
	Pour la Retraite Mutualiste	Association	Pdt
	Association Hermione - La Fayette	Association	ADM
	Association Nationale des participants aux OPérations EXtérieures (ANOPEX)	Association	ADM
	Fédération Nationale André Maginot (FNAM)	Association	ADM
	FNMF	Fédération	Délégué représentant LFM à l'AG
CHEMINAL Michel	La France Mutualiste	Mutuelle Livre II Cmut	ADM
	Union fraternelle des anciens combattants de Saône et Loire	Association	ADM
	Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC)	Association	Représentant permanent de LFM au CA
DE LUZE Bénédicte	La France Mutualiste	Mutuelle Livre II Cmut	ADM
	Balyo	SA	ADM
	Ponticelli Frères	SAS	ADM
DESBOIS Jacques	La France Mutualiste	Mutuelle Livre II Cmut	ADM
	Association Nationale des participants aux OPérations EXtérieures (ANOPEX)	Association	TGA
	Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC)	Association	Délégué représentant LFM à l'AG

Administrateurs	Nom de l'entité	Nature juridique de l'entité	Fonction
DUMONT Christian	La France Mutualiste	Mutuelle Livre II Cmut	ADM
	Communauté d'agglomération de Cambrai	Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)	VP
	Syndicat Intercommunal d'assainissement de l'Agglomération Cambrésienne (SIAC)	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)	ADM
	Commune de Neuville Saint-Rémy	Collectivité territoriale	Maire
	Cité scolaire Paul Duez	Etablissement scolaire public	ADM
	Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN)	Association	Délégué Départemental de Cambrai Ouest
	Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH)	Association	VP de la Section de Cambrai
	Loisirs Neuville Collections	Association	Pdt
	Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC)	Association	Délégué représentant LFM à l'AG
FISZMAN SCHWERDORFFER Sophie	La France Mutualiste	Mutuelle Livre II Cmut	ADM
	MAAF Santé	Mutuelle Livre II Cmut	ADM
	MAAF Assurances	SA	ADM
	Institut pour l'Education Financière du Public (IEFP ou La Finance pour tous)	Association	Représentante permanente suppléante de LFM au CA
	Fondation d'Entreprise La France Mutualiste	Fondation	Pdt
	FNMF	Fédération	Déléguée représentant LFM à l'AG

Administrateurs	Nom de l'entité	Nature juridique de l'entité	Fonction
FOUGERAT Anne	La France Mutualiste	Mutuelle Livre II Cmut	ADM
	Fondation d'Entreprise La France Mutualiste	Fondation	ADM
GEORGEL Michel	La France Mutualiste	Mutuelle Livre II Cmut	VP
	Union Nationale des Combattants de Cannes	Association	Pdt
	Fondation d'Entreprise La France Mutualiste	Fondation	S
	Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC)	Association	Délégué représentant LFM à l'AG
GRANIER BLANC Anne	La France Mutualiste	Mutuelle Livre II Cmut	ADM
	Institut pour l'Education Financière du Public (IEFP ou La Finance pour tous)	Association	Représentante permanente titulaire de LFM au CA
LALLEMAND Thibaut	La France Mutualiste	Mutuelle Livre II Cmut	ADM
	FNMF	Fédération	Délégué représentant LFM à l'AG
	Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC)	Association	Délégué représentant LFM à l'AG
LEGENDRE Michèle	La France Mutualiste	Mutuelle Livre II Cmut	ADM
	Fondation d'Entreprise La France Mutualiste	Fondation	ADM
LENDROIT Florence	La France Mutualiste	Mutuelle Livre II Cmut	ADM
	Association Nationale des Femmes de Militaires (ANFEM)	Association	Pdt

Administrateurs	Nom de l'entité	Nature juridique de l'entité	Fonction
MARAIS Alain	La France Mutualiste	Mutuelle Livre II Cmut	ADM
	Comité de coordination des associations d'anciens combattants et victimes de guerre de La Seyne sur mer	Association	Pdt
	Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH)	Association	Pdt de la Section du Var
	Fondation d'Entreprise La France Mutualiste	Fondation	ADM
	Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC)	Association	SGA
ROBERT Michel	La France Mutualiste	Mutuelle Livre II Cmut	ADM
	Association des médaillés Jeunesse et Sport et de la vie associative du Loir et Cher	Association	ADM
	Le ski club Loir-et-Cher	Association	ADM
SERMESSE Amandine	La France Mutualiste	Mutuelle Livre II Cmut	ADM
SIMON François André	La France Mutualiste	Mutuelle Livre II Cmut	ADM

► Les comités

Pour exercer ses responsabilités, le conseil d'administration s'appuie sur des comités qui lui rendent compte. En effet, l'organisation des instances favorise les échanges administrateurs / directeurs en amont des réunions du conseil d'administration, à travers 8 comités :

- Comité d'audit et des risques,
- Comité ORSA,
- Comité stratégique et budgétaire,
- Comité des investissements et technique,
- Comité développement et partenariats,
- Comité de suivi de la vie mutualiste,
- Comité nomination et rémunération,
- Comité communication.

► Les formations suivies par les administrateurs

Afin de veiller à maintenir la compétence collective du conseil d'administration, des formations régulières sont proposées aux administrateurs. Elles sont organisées en interne comme en externe. Une attention particulière est portée aux nouveaux membres du conseil d'administration lors de leur première année de mandat. Ainsi, les formations ci-dessous ont été suivies par les administrateurs en 2022 :

Date	Thème
23/11/2022	Bilan et perspectives de la direction du développement humain de La France Mutualiste
19/10/2022	Stratégie de communication
22/09/2022	Sensibilisation au capital-investissement
13/09/2022	La protection sociale complémentaire des agents publics

Date	Thème
29/06/2022	Présentation des responsables des fonctions clés à Mme Anne FOUGERAT
21/06/2022	Testamento
21/06/2022	Compte d'exploitation de La France Mutualiste
15/02/2022	Présentation de Media Courtage
27/01/2022	Etat des lieux des marchés et perspectives immobilières
26/01/2022	Conformité des pratiques commerciales

L'ensemble des sommes versées en 2022 au titre du remboursement des frais de déplacements et de séjour et des indemnités allouées par l'assemblée générale aux membres du conseil d'administration est de 423 566,73 €.

► Rémunération du dirigeant opérationnel

Aux termes des dispositions de l'article L.114-17 du Code de la mutualité, l'ensemble des rémunérations versées aux deux dirigeants opérationnels qui se sont succédés au cours de l'année 2022 s'élève à 164 495 €.

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions de la législation : articles L.123-12 à L.123-22 du Code du commerce et dispositions particulières au secteur de la Mutualité :

- Règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'ANC dans sa version consolidée et applicable au 31 décembre 2022
- Règlement CRC n°2007-10 du 14 décembre 2007 modifiant le Règlement n° 2002-06 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) du 12 décembre 2002, relatif au plan comptable relevant du Code de la mutualité et assumant un risque d'assurance.

Les principes généraux de la comptabilité ainsi que ceux spécifiques à la comptabilité des mutuelles, unions et fédérations, ont été appliqués en respectant les règles de prudence, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception faite des changements introduits par la mise en œuvre des nouvelles réglementations.

Néanmoins, chaque fois que la compréhension des comptes le requiert, la méthode d'évaluation a été explicitée dans la présente annexe.

L'exercice comptable a une durée d'année civile de 12 mois.

BILAN ACTIF

A1 ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont inscrits au bilan pour leur prix de revient.

Les dépréciations sont constatées par le biais d'amortissements calculés selon la méthode linéaire. La durée d'utilisation des logiciels est fixée à un an.

A2 PLACEMENTS IMMOBILIERS

Les méthodes d'évaluation des placements immobiliers sont celles prévues par les dispositions réglementaires du Code des assurances (article R.343-10).

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition ou de revient.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement (article R.343-11 du Code des assurances).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

- structures : 1,00% linéaire pour les immeubles parisiens
1,25% linéaire pour les immeubles de province,
- toitures : 2,50% linéaire,
- ascenseurs : 4,00% linéaire,
- chaufferie : 4,00% linéaire,
- équipements divers : 6,66% linéaire.

A2 AUTRES PLACEMENTS

Ils sont évalués et enregistrés comptablement sur la base de leur prix d'achat conformément aux dispositions de l'article R.343-10 du Code des assurances.

Néanmoins, les titres mentionnés à l'article R.343-9 du Code des assurances font l'objet d'une correction de valeur par amortissement de la décote/surcote sur la durée de vie résiduelle.

Les valeurs amortissables sont celles énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R.332-2.

La surcote ou la décote représente la différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre. Le calcul est actuariel pour les titres à taux fixes et linéaire pour les autres.

Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif (décote) et au passif (surcote) du bilan. La variation de l'exercice figure en « Autres produits » et « Autres charges » de placements au compte de résultat.

Les valeurs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances et visées par le Règlement 2015-11 de l'ANC du 26 décembre 2015 332-5 doivent faire l'objet d'une correction de valeur par amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée de vie résiduelle du titre.

A2 PROVISION POUR DÉPRÉCIATION À CARACTÈRE DURABLE (PDD)

- Constitution

Le caractère durable de la dépréciation s'apprécie en fonction de la classe d'actif du titre en situation de moins-value latente et de la capacité de la Mutuelle à le conserver à moyen-long terme.

Dans le cas de La France Mutualiste, les classes d'actifs pouvant être soumis à la PDD sont au nombre de quatre :

- ① L'immobilier,
- ② Les BMTN indexés,
- ③ Les OPCVM obligataires et obligataires convertibles,
- ④ Les OPCVM actions.

Les critères pris en compte pour le calcul de la PDD sont explicités ci-après :

① L'immobilier :

Concernant l'immobilier d'exploitation, la Mutuelle estime pouvoir le conserver à long terme et ne juge donc pas nécessaire de constituer une PDD (cf. Annexe 2 point 1 de l'avis n°2002-F du 17 décembre 2002 du Comité d'urgence). Néanmoins, une provision pour dépréciation peut être constituée lorsque la moins-value comptable est de plus de 10% par rapport à la valeur d'expertise.

Quant à l'immobilier de rapport, la Mutuelle a pour objectif de le détenir à long-terme (à plus de 10 ans). Dans ce cadre, seuls les immeubles destinés à être vendus à court-terme sont susceptibles d'être soumis à PDD. La valeur de recouvrement est alors établie en fonction de la valeur vénale des expertises réalisées par les cabinets extérieurs et de la rente locative (Annexe 2 point 4 de l'avis n°2002-F du 17 décembre 2002 du Comité d'urgence).

② Les BMTN indexés :

L'ensemble des BMTN indexés ont une date de maturité (il n'y a pas de titres perpétuels) et comporte une garantie en capital au terme. Par conséquent, la Mutuelle s'engage à porter ces titres jusqu'à leur terme et ne constitue donc pas de PDD.

③ Les OPCVM obligataires :

Un OPCVM obligataire est susceptible de faire l'objet d'une dotation à la PDD lorsqu'une moins-value latente apparaît pendant une période de 6 mois consécutifs.

Un prix objectif par titre est calculé en capitalisant le prix de marché du titre au 31/12 de l'année considérée au taux sans risque (TME) pendant 9 ans.

La PDD est dotée de la différence entre le prix objectif et le prix en valeur comptable, si celui-ci est supérieur au prix objectif.

④ Les OPCVM obligataires convertibles :

La méthodologie retenue pour les OPCVM convertibles est la même que celle retenue pour les OPCVM actions. Le titre est présumé éligible si une moins-value latente apparaît sur une période de 6 mois consécutifs et est supérieure à 20% multiplié par le delta (Δ) pour les marchés peu volatils, 30% x Δ sinon.

Le prix objectif est obtenu par capitalisation du TME augmenté de la prime de risque des actions multipliée par le Δ .

④ Les OPCVM actions :

Un OPCVM actions est présumé être éligible à la PDD lorsqu'une moins-value latente apparaît sur une période de 6 mois consécutifs et est supérieure à 20% de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, 30% sinon.

Un titre est éligible si son cours moyen, moyenne arithmétique des 6 cours de clôture des 6 derniers mois de l'année, est en moins-value de plus de 20% (ou 30% en cas de forte volatilité des marchés) par rapport à la valeur comptable.

Un prix objectif par titre est calculé en capitalisant pendant 9 ans le prix de marché du titre à la fin de l'exercice concerné. Le taux de capitalisation retenu se décompose entre le TME et une prime de risque.

La PDD est dotée de la différence entre le prix objectif et le prix en valeur comptable, si celui-ci est supérieur au prix objectif.

Cette méthodologie a été validée par le cabinet Mazars, Commissaire aux comptes de la Mutuelle.

- **Conditions de reprise de provision**

Compte tenu des caractéristiques de constitution des provisions pour dépréciation durable, les reprises de provision sont constatées en prenant notamment en compte les mêmes critères que ceux initialement retenus pour constater la dotation.

En particulier l'amplitude et la durée de la remontée des valeurs doivent être prises en compte.

A3 PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFÉRENTES AUX OPÉRATIONS EN UNITÉS DE COMPTE

Ces placements figurent au bilan pour la valeur connue au jour de l'inventaire conformément à l'article R.332-5 du Code des assurances.

A6 CRÉANCES

Elles comprennent principalement :

- les créances sur opérations d'assurance (cotisations échues non recouvrées et cotisations restant à émettre),
- les créances sociales et fiscales,
- les autres créances.

Les créances dont le recouvrement est douteux font l'objet d'une provision pour dépréciation.

A7 COMPTES DE RÉGULARISATION

Ils comprennent principalement les intérêts et loyers acquis non échus, les frais d'acquisition reportés et les décotes obligataires.

BILAN PASSIF

B1 FONDS PROPRES

Ils sont composés du fonds d'établissement et de développement, de la contrepartie du legs consenti, des autres réserves (dont la réserve de capitalisation et la réserve pour fonds social) et du résultat de l'exercice.

- **Réserve de capitalisation (inclus dans le B1c)**

Cette provision est destinée à lisser les résultats financiers des placements obligataires, en cas de variations de taux.

Calculée conformément à la réglementation, cette réserve est mouvementée par :

- une variation dite « technique » correspondant aux plus ou moins-values constatées lors de la cession de produits obligataires amortissables gérés en direct,
- une variation dite « non technique » précisée par arrêté du 22 décembre 2010 venant modifier l'article A.212-19 du Code de la mutualité. Cette variation non technique, de sens opposé à la variation technique, correspond au tiers de cette dernière. Elle est destinée à compenser le fait que les variations de réserve de capitalisation ne sont plus admises dans la détermination du résultat fiscal, selon la fiscalité de droit commun.

Grâce à ce mécanisme, l'impôt généré par les plus-values obligataires provoque une moindre dotation à la réserve de capitalisation mais n'a pas d'impact sur le résultat comptable.

Conformément à l'article R.212-11 du Code de la mutualité, la réserve de capitalisation est admise en représentation de la marge de solvabilité.

- **Réserve pour fonds social (inclus dans le B1c)**

La réserve pour fonds social correspond au fonds social institué par les statuts de la Mutuelle.

B2 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Les provisions techniques visées à l'article R.343-3 du Code des assurances et concernant les opérations relatives aux branches 20 (Vie-Décès) et 22 (Assurances liées à des fonds d'investissement) exercées par la Mutuelle sont les suivantes :

- la Provision Mathématique (PM),
- la Provision Globale de Gestion (PGG),
- la Provision pour prestations A Payer (PSAP),
- la Provision pour Participation Aux Excédents (PPAE),
- la Provision pour Aléas Financiers (PAF),
- la Provision pour Risque d'Exigibilité des engagements techniques (PRE),
- la réserve de capitalisation.

Provision Mathématique (PM)

Selon l'article R.343-3 du Code des assurances, la Provision Mathématique est la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par la Mutuelle d'une part et par les membres participants ou souscripteurs de contrats d'autre part.

Elle est calculée dans le respect des articles suivants du Code des assurances et de la Mutualité:

- A.331-1 : taux technique et table de mortalité de provisionnement,
- Directive 2004/113/CE transposée dans le Code des assurances (L.111-7, A.111-5 et A.111-6) de la Mutualité (L.112-1-1) : précisions sur la table de mortalité de provisionnement.

- **Provision Globale de Gestion (PGG)**

L'article R.343-3 prévoit la constitution d'une Provision Globale De Gestion (PGG) destinée à couvrir les charges de gestion futures qui ne seraient pas couvertes par ailleurs.

- **Provision pour prestations à payer (PSAP)**

Cette provision correspond pour partie aux arrrages de rentes RMC émises en fin d'année et payées au 1er janvier suivant, ainsi qu'aux prestations émises dans l'année et non encore payées.

- **Provision pour Participation Aux Excédents (PPAE)**

Selon l'article R.343-3, la Provision pour Participation Aux Excédents est le montant de Participation Aux Excédents attribuée aux membres participants et bénéficiaires de bulletins d'adhésion ou de contrats collectifs lorsque ces excédents ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits.

Le calcul de la PPAE s'effectue conformément aux règlements mutualistes des produits. La méthode de répartition des produits financiers retenue par la Mutuelle est harmonisée avec celle retenue par la réglementation dans le cadre de la vérification de la PAE minimum réglementaire (articles D.223-3 et suivants du Code de la mutualité).

- **Provision pour Risques d'Exigibilité (PRE)**

Elle est constituée lorsque la valeur des placements mentionnés à l'article R.343-10 du Code des assurances (actions, immeubles, ...) est en situation de moins-value latente globale.

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- pour les valeurs mobilières cotées, les titres cotés et les parts d'OPCVM, la valorisation retenue est le cours moyen calculé sur les 30 derniers jours ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date,
- pour les titres non cotés, leur valeur vénale est retenue,
- pour les actifs immobiliers, la valorisation retenue est basée sur l'expertise quinquennale ou l'estimation annuelle certifiée.

La PRE est une provision technique qui figure au passif du bilan dans la rubrique "Autres provisions techniques".

- **Provision pour Aléas Financiers (PAF)**

La provision pour aléas financiers est régie par les articles R.343-3 du Code des assurances et A.212-14 du Code de la mutualité. Selon l'article A.212-14, une provision pour aléas financiers, destinée à compenser la baisse du rendement de l'actif, doit être constituée lorsque les intérêts techniques garantis sont globalement supérieurs à 70% du taux de rendement des actifs.

B6 PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES

Cette ligne est constituée de provisions telles que celles pour la médaille du travail, pour indemnités de fin de carrière, charges exceptionnelles...

B9 DETTES

Elles comprennent pour l'essentiel :

- les comptes courants créditeurs ouverts auprès des établissements bancaires,
- les dettes sociales et fiscales,
- les dettes envers les locataires.

B10 COMPTES DE RÉGULARISATION

Ils comprennent principalement les surcotes obligatoires.

COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont présentées par destination. Les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés. Les autres charges sont affectées en fonction de clés de répartition.

Pour l'établissement des comptes, les frais généraux sont ventilés selon sept destinations ci-après :

- **Les frais d'acquisition des contrats (E7a)**

Les frais d'acquisition des contrats comprennent toutes les charges liées à l'acceptation des risques d'assurance.

Sont considérés comme frais d'acquisition les coûts de conception des produits, les charges de distribution des produits, les frais de souscription des contrats, les charges d'émission d'affaires nouvelles et les frais de publicité liés aux produits, les commissions.

- **Les frais d'administration (E7b)**

Les frais d'administration représentent les dépenses relatives à la vie du contrat après son émission. Les coûts inclus dans ce poste sont les frais d'encaissement, les charges d'émission du terme et de surveillance, les frais de gestion du portefeuille hors prestations et les frais de contentieux liés aux cotisations.

- **Les frais de prestations (inclus dans E5)**

Les frais de prestations regroupent l'ensemble des frais engagés pour le traitement d'une prestation (rachat, décès...).

- **Les frais de gestion des placements (inclus dans E9a)**

Les frais de gestion des placements regroupent l'ensemble des frais et commissions relatifs à l'activité de placement.

Ces coûts proviennent des coûts informatiques, comptables et logistiques, service financier interne... Ils sont nets des produits accessoires de gestion financière.

Ils comprennent également les éventuels coûts externes de gestion (honoraires, commissions, courtage).

- **Les autres charges techniques (E11)**

Les autres charges techniques peuvent être considérées comme des charges de structure générale et représentent essentiellement des frais qui ne peuvent être affectés ni directement, ni par l'application d'une clé à l'une des destinations définies précédemment.

Les autres charges techniques comprennent donc tous les coûts non affectables et principalement les coûts des directions rattachées à la Direction Générale, à la Comptabilité générale et au Contrôle de Gestion.

- **Charges non techniques (F7b)**

Il s'agit des charges qui ne présentent aucun lien avec l'activité technique d'assurance.

- **Charges exceptionnelles (F9b)**

Ce sont des charges qui ont un caractère non récurrent et qui sont étrangères à l'activité d'assurance.

ALLOCATION DES PRODUITS FINANCIERS AUX COMPTES NON-TECHNIQUES

Les produits et charges des placements sont enregistrés dans le compte technique non vie et une fraction de ces produits nets de charges est allouée au compte non technique.

Le montant des produits transférés au compte non technique est calculé selon la proportion des placements qui ne sont pas représentés par des provisions techniques.

